



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
58, allée de l'Industrie
ZAE La Forêt
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 MARS 2026 **À VIUZ-EN-SALLAZ**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Viuz-en-Sallaz sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 25 février 2026

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 20

Délégués suppléants remplaçants présents : 6

Délégués présents : 26

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 26

Délégués titulaires absents non remplacés : 4

Secrétaire élu : Gérard MILESI

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Franck BOUZEREAU et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents

-excusés : Stéphane NOVEL

-non excusés : Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET et François FILET

Était également présent à l'Assemblée : Pascal POCHAT-BARON

Heure d'ouverture de séance : 19H30 - Heure de clôture de séance : 21H00

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 4 février 2026
2. Prochaine réunion
3. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
4. Report des résultats provisoires
5. Budgets primitifs 2026
6. Participations intercommunales
7. Subvention exceptionnelle et concours financier du SYDEVAL

8. Délégation de pouvoirs
9. Marché public de travaux d'eau potable et d'assainissement n°2026MAPA01 – Autorisation de lancement
10. Accord-cadre à bons de commande fourniture de cartes accréditives pour l'approvisionnement en carburant, électricité et services associés pour la flotte automobile du SRB par un fournisseur de cartes multi-enseignes n° 2026MAPA02 – Autorisation de lancement
11. Marché public de travaux d'eau potable n°2026MAPA03 - Autorisation de lancement
12. Marché public de travaux d'eau potable n°2026MAPA04 - Autorisation de lancement
13. Accord-cadre à bons de commande location d'une unité mobile de traitement des boues par centrifugation pour la STEP n°2026MAPA05 - Autorisation de lancement
14. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Budget principal assainissement
15. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Budget annexe eau potable
16. Convention de participation financière avec le Club Alpin Français
17. Modification d'un poste
18. Modification de postes pour accroissement temporaire d'activité
19. Mise à jour du tableau des effectifs
20. Questions diverses
21. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D26_03_04_16

OBJET : AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

IL EST DÉCIDÉ LA MAJORITÉ :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 pour M. Bruno FOREL (en raison de son absence à la séance du 4 février 2026)

D'AJOUTER à l'ordre du jour le point suivant :

Point 1 – Arrêt du projet de schéma de distribution en eau potable.

Délibération n° D26_03_04_17

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 FÉVRIER 2026

IL EST DÉCIDÉ LA MAJORITÉ :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 pour M. Bruno FOREL (en raison de son absence à la séance du 4 février 2026)

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 4 février 2026 à Arenthon.

Délibération n° D26_03_04_18

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à Boège, *a priori* le 29 avril 2026.

Délibération n° D26_03_04_19

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - REPORT DE RÉSULTATS PROVISOIRE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER le résultat d'exploitation provisoire comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires Virement à la section d'investissement	2 254 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	2 553 167,56
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2025	
• Exécution du virement à la section d'investissement (1)	
• Affectation complémentaire en réserves	386 015,13
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	2 167 152,43
B) DEFICIT AU 31/12/2025	
• Déficit à reporter	

Délibération n° D26_03_04_20

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - REPORT DE RÉSULTATS PROVISOIRE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D’AFFECTER le résultat d’exploitation provisoire comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires Virement à la section d’investissement	6 730 000,00
RESULTAT DE L’EXERCICE :	
EXCEDENT DEFICIT	6 934 355,63
C) EXCEDENT AU 31/12/2025	
• Exécution du virement à la section d’investissement (1)	
• Affectation complémentaire en réserves	2 930 304,59
• Affectation à l’excédent reporté (report à nouveau créditeur)	4 004 051,04
D) DEFICIT AU 31/12/2025	
• Déficit à reporter	

Délibération n° D26_03_04_21

OBJET : BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2026

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

D’ADOPTER le budget primitif principal de l’assainissement pour 2026 par chapitre, qui s’élève à :

- Exploitation : 10 224 152 €
- Investissement : 6 250 812 € (restes à réaliser compris).

Délibération n° D26_03_04_22

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2026

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

D’ADOPTER le budget primitif principal de l’eau potable pour 2026 par chapitre, qui s’élève à :

- Exploitation : 13 595 051 €
- Investissement : 11 878 119 € (restes à réaliser compris).

Délibération n° D26_03_04_23

OBJET : PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

D’ACCEPTER la participation de la Communauté de communes de la Vallée Verte pour un montant de 120 000 € en rattrapage de l’exercice 2025 et de 120 000 € pour l’exercice 2026, soit 240 000 € au total sur le budget principal assainissement de l’exercice 2026,

DE REVOIR les pourcentages chaque année lorsque les éléments de calcul varieront.

Délibération n° D26_03_04_24

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET CONCOURS FINANCIER DU SYDEVAL

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE CONFIRMER le versement d'une subvention exceptionnelle au SYDEVAL d'un montant de 388 800 €,

DE S'ENGAGER à verser un acompte de 129 598 € sur l'exercice 2026 et le solde de 129 604 € sur l'exercice 2027,

D'ACCEPTER le concours financier du SYDEVAL, d'un montant total de 25 337 €, étalé sur 3 exercices budgétaires,

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits correspondants, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement, aux budgets primitifs 2026 et 2027, comme suit :

	Versement de la subvention exceptionnelle du SRB au SYDEVAL	Montant gardé par le SYDEVAL	Montant du reversement réalisé à la ZCCAM	Montant du reversement réalisé à la REFG (représentant la CCFG)	Montant du reversement réalisé au SRB	Montant du reversement réalisé à la commune de MIEUSSY
Exercice 2025	129 598 €	15 333 €	86 070 €	14 233 €	8 445 €	5 517 €
Exercice 2026	129 598 €	15 333 €	86 070 €	14 233 €	8 445 €	5 517 €
Exercice 2027	129 604 €	15 334 €	86 070 €	14 235 €	8 447 €	5 518 €
TOTAL	388 800 €	46 000 €	258 210 €	42 701 €	25 337 €	16 552 €

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D26_03_04_25

OBJET : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'ACCORDER la délégation de pouvoirs n° 16 au Président afin de procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exception des dépenses du personnel, délégation ajoutée dans le tableau général des délégations de pouvoirs accordées au Président joint en annexe de la présente délibération,

Le comité syndical sera tenu informé des décisions prises en application de ces délégations.

Délibération n° D26_03_04_26

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2026MAPA01 – TRAVAUX D’EAU POTABLE ET D’ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

D’AUTORISER le Président à lancer le marché public 2026MAPA01 de travaux d’eau potable et d’assainissement,

DE SOLLICITER l’aide de l’Etat, de l’Agence de l’eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute-Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs,

D’AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D26_03_04_27

OBJET : ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE FOURNITURE DE CARTES ACCRÉDITIVES POUR L’APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT, ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS POUR LA FLOTTE AUTOMOBILE DU SRB PAR UN FOURNISSEUR DE CARTES MULTI-ENSEIGNES N° 2026MAPA02 – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

D’AUTORISER le Président à lancer l’accord-cadre pour la fourniture de cartes accréditives pour l’approvisionnement en carburant, électricité et services associés pour la flotte automobile du SRB par un fournisseur de cartes multi-enseignes, pour une durée d’une année reconductible 3 fois soit une durée maximale 4 ans et pour un montant total estimatif de 280 000 € HT,

D’AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l’application de cette décision.

Délibération n° D26_03_04_28

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2026MAPA03 – TRAVAUX D’EAU POTABLE – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

D’AUTORISER le Président à lancer le marché public 2026MAPA03 de travaux d’eau potable,

DE SOLLICITER l’aide de l’Etat, de l’Agence de l’eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif du budget annexe Eau potable,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D26_03_04_29

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2026MAPA04 – TRAVAUX D’EAU POTABLE –
AUTORISATION DE LANCEMENT**

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public 2026MAPA04 de travaux d'eau potable,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D26_03_04_30

**OBJET : ACCORD-CADRE DE SERVICES 2026MAPA05 – LOCATION D’UNE
UNITÉ MOBILE DE TRAITEMENT DES BOUES PAR CENTRIFUGATION POUR
LA STEP DE BELLECOMBE – AUTORISATION DE LANCEMENT**

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre de services pour la location d'une unité de déshydratation mobile pour la STEP de Bellecombe pour un montant estimatif global de 360 000 € HT maximum,

DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires.

Délibération n° D26_03_04_31

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT 2025 –
BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT**

IL EST DÉCIDÉ À L’UNANIMITÉ :

DE VALIDER l'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus, pour la période 2026 – 2027,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D26_03_04_32

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDIT DE PAIEMENT 2025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE VALIDER l'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqués dans les tableaux ci-dessus, pour la période 2026 – 2027,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D26_03_04_33

OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LE CLUB ALPIN FRANCAIS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la convention de participation financière à conclure avec le Club alpin français d'Annemasse Salève, telle qu'annexée à la présente délibération,

DE FIXER le montant de la participation financière du Club Alpin Français à 8 000 € HT à verser au Syndicat dans les conditions prévues par la convention,

D'AUTORISER le Président à signer la convention de participation financière avec le Club alpin français d'Annemasse Salève, ainsi que tout avenant non substantiel s'y rapportant.

Délibération n° D26_03_04_34

OBJET : MODIFICATION D'UN POSTE

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

DE MODIFIER le poste de chef d'équipe assainissement secteurs Thy et Vallée Verte ouvert aux cadres d'emplois des agents de maîtrise et de l'élargir aux cadres d'emplois des techniciens,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D26_03_04_35

OBJET : MODIFICATION DE POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'AJUSTER la durée maximale à 5 mois au lieu de 3 mois pour chacun des postes créés,

DE CRÉER un poste pour le service Bureau d'études à temps complet pour une durée maximale de 5 mois,

D'AUTORISER le Président à procéder au recrutement d'agent en cas d'accroissement d'activité dès lors que la délibération est exécutoire et que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n° D26_03_04_36

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

D'INTÉGRER les postes créés suivants :

Postes permanents :

- 1 poste de chargé.e des RH (80 %)
- 1 poste intercommunal de comptable (40 %)
- 1 poste de technicien assainissement
- 1 poste de technicien maintenance (STEP)

Postes non permanents :

- 1 poste d'apprenti eau potable (à partir de septembre 2026)
- 1 poste d'apprenti BE (à partir de septembre 2026)
- 1 poste de technicien assainissement (CDD 1 an)
- 2 postes de techniciens Eau (CDD 1 an + CDD 5 mois)
- 1 poste chargé.e de finances (CDD 1 an)
- 1 poste chargé.e d'accueil-secretariat CDD 1 an pour renfort sur les appels liés aux contrôles d'assainissement, la mise à jour manuelle des anomalies dans le logiciel Grea + CDD 6 mois pour pallier les difficultés du service Accueil-Secretariat et réfléchir à l'organisation des services ressources.
- 1 poste assistant comptable (CDD 3 mois + CDD 6 mois)

Postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité :

- 1 poste eau potable (CDD 5 mois)
- 1 poste assainissement (CDD 5 mois)
- 1 poste administratif (CDD 5 mois)
- 1 poste BE (CDD 5 mois)

DE SUPPRIMER le poste vacant de technicien AEP (fontainier) sous CDI,

DE MODIFIER les postes suivants :

- poste d'adjoint au responsable STEP initialement affecté exclusivement au budget principal assainissement. Afin de tenir compte du besoin au service eau potable, le poste modifié en technicien en gestion patrimoniale est désormais affecté exclusivement au budget annexe eau potable,
- poste d'électrotechnicien sous contrat à durée indéterminée initialement affecté à moitié au budget principal assainissement et à moitié au budget annexe eau potable. Afin de tenir compte du besoin au service eau potable, ce poste est désormais affecté exclusivement au budget annexe eau potable,
- poste d'assistant administratif Marchés publics-Finances : Intitulé du poste d'adjoint.e à la cheffe du service Finances-Marchés publics,

- poste d'assistant administratif comptable au service Marchés publics-Finances : Intitulé du poste de comptable,
- poste d'adjoint.e à la cheffe du service Finances-Marchés publics ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs,
- poste chef d'équipe assainissement secteur Thy & Vallée Verte à élargir aux cadres d'emplois des techniciens
- poste Géomaticien-Administrateur SIG : Intitulé du poste Chargé du Système d'Information Géographique
- poste Technicien zonages-cartographie : Intitulé du poste Chargé d'études eau potable et assainissement

D'APPROUVER le tableau mis à jour des effectifs du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (joint en annexe),

D'ACCEPTER les recrutements de contractuels sur l'ensemble des emplois permanents du Syndicat lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Délibération n° D26_03_04_37

OBJET : ARRÊT DU PROJET DE SCHÉMA DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

IL EST DÉCIDÉ LA MAJORITÉ :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 pour M. Bruno FOREL (en raison de la période pré-électorale non-propice à la validation d'un document stratégique et des délais trop courts pour prendre connaissance des documents)

D'ARRÊTER le projet de schéma de distribution en eau potable du SRB,

DE SOUMETTRE, pour avis, le projet de schéma de distribution en eau potable aux Maires des communes et Président de communauté de communes du territoire du SRB,

D'AUTORISER Monsieur le Président à poursuivre les études du schéma de distribution en eau potable.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,



Gérard MILESI

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN